

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
18 DÉCEMBRE 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 18 décembre 2018, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean-Philippe Martin	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no: 1
Daniel Kempa	cons. au poste no: 2
Christiane Légaré	cons. au poste no: 3
Jacques Hébert	cons. au poste no :4
Ginette Lynch	cons. au poste no: 5
Denis Desautels	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jean-Philippe Martin, maire.

Mot de bienvenue du maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

389-12-2018

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Adoption du budget 2019
2. Adoption des taux de taxes et compensations
 - 2.1 Taux de taxes
 - 2.2 Taux d'intérêts
 - 2.3 Taux de pénalité
 - 2.4 Règlement sur les compensations et les ordures
3. Adoption du programme triennal en immobilisations

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Adoption du budget 2019

390-12-2018

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à la majorité, madame Ginette Lynch, conseillère, étant dissidente pour cause de désaccord avec la méthode de calcul utilisée pour équilibrer le budget,

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
18 DÉCEMBRE 2018**

d'adopter le budget 2018 comportant les recettes et les dépenses suivantes :

	Budget 2019
REVENUS	
Taxes	2 102 414.00
Paiements tenant lieu de taxes	43 209.00
Transferts	156 510.00
Services rendus	14 725.00
Imposition de droits	63 160.00
Amendes et pénalités	23 000.00
Intérêts	30 000.00
Autres revenus	21 000.00
	<hr/> 2 454 018.00
 CHARGES	
Administration	609 470.00
Sécurité publique	355 705.00
Transport	638 336.00
Hygiène du milieu	218 067.00
Santé et bien-être	
Urbanisme	116 417.00
Loisirs et culture	149 540.00
Frais de financement	90 933.00
Amortissement	
	<hr/> 2 178 468.00
 EXCÉDENT TEMPORAIRE	 2 178 468.00
 <i>Moins:</i>	
Remboursement de la dette à long terme	(171 532.00)
Achats d'immobilisations	(75 500.00)
Affectation au surplus affecté (réservé)	
Affectations des fonds réservés	
 <i>Plus:</i>	
Amortissement	
Produit de cession d'immobilisations	
Perte sur cession d'immobilisations	
Produit d'emprunts	
Affectations du surplus	
Affectations des fonds réservés	(28 518.00)
Dépenses constatées à pourvoir	
	(275 550.00)
 EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	 -

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
18 DÉCEMBRE 2018**

2. Adoption des taux de taxes et compensation

2.1 Taux de taxes

391-12-2018

Considérant le règlement 45 de la Municipalité de Val-des-Lacs;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à la majorité, madame Ginette Lynch, conseillère, étant dissidente, d'adopter le taux de taxation à 0.973 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'exercice financier 2019. Ce taux est réparti comme suit, à savoir :

Taxe générale :	0.637\$/100 \$
Sûreté du Québec :	0.084\$/100 \$
Écocentre :	0.019\$/100 \$
Incendie :	0.086\$/100 \$
Service de la dette :	0.086\$/100 \$
Taxes fonds de roulement :	0.014\$/100 \$
Taxes règl. emprunt (ccc) :	0.033\$/100 \$
Taxes règl. emprunt (lac Quenouille) :	0.014\$/100 \$

2.2 Taux d'intérêts

392-12-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité, d'adopter un taux d'intérêt de 12 % l'an sur tous les comptes impayés conformément à l'article 981 du Code municipal.

2.3 Taux de pénalité

393-12-2018

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu l'unanimité, de décréter une pénalité de 0.5% du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5% par année conformément à l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

2.4 Règlement sur les compensations et les ordures

394-12-2018

ATTENDU QUE le Conseil établit une compensation pour les dépenses attribuables à la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 8 décembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été résumé lors de la présente assemblée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu l'unanimité, d'adopter le règlement numéro 431-19 établissant la compensation pour la cueillette des matières résiduelles pour l'année 2019.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
18 DÉCEMBRE 2018**

3. Adoption du programme triennal en immobilisations

395-12-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu l'unanimité, d'adopter le programme triennal en immobilisations pour les années 2018-2019-2020.

Période de questions

Levée de l'assemblée

396-12-2018

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 19 h 20.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière par de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Philippe Martin,
Maire

Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière, directrice générale